

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 3 FEVRIER 2017**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**VILLE DE SAUMUR – DÉSIGNATION D'UN ADJOINT**

Alain GRAVOUEILLE ayant obtenu dès le premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu troisième Adjoint au Maire.

**COMMISSIONS MUNICIPALES – ORGANISMES EXTÉRIEURS – REPRÉSENTATIONS -  
MODIFICATIONS**

Désignation pour siéger au sein des commissions municipales et organismes extérieurs suivants :

- Commission des Finances: Arlette BOURDIER
- Commission des Ressources Humaines : Arlette BOURDIER
- Commission Sports – Affaires Équestres – Aérodrome : Marcus NERON
- Commission d'Appel d'Offres : Arlette BOURDIER
- Conseil d'École – École des Récollets : Arlette BOURDIER
- Comité consultatif Office Municipal des Sports : Marcus NERON
- Comité consultatif écoles publiques et restauration scolaire : Arlette BOURDIER
- Commission intercommunale des Impôts Directs : Alain GRAVOUEILLE – Arlette BOURDIER – Michel APCHIN – Sylvie TAUGOURDEAU – Diane de LUZE
- Commission Consultative des Services Publics Locaux : Arlette BOURDIER
- Commission Locale du Secteur Sauvegardé : Arlette BOURDIER
- Association Villes Internet : Arlette BOURDIER

**ANJOU VÉLO VINTAGE ÉDITION 2017 – CONTRAT DE LICENCE DE MARQUES ET D'ACTIFS  
CORPORELS ET INCORPORELS AU PROFIT DU COMITÉ ÉQUESTRE DE SAUMUR**

Conclusion, avec l'association Comité Équestre de Saumur, d'un contrat de licence portant sur les marques de la manifestation ANJOU VELO VINTAGE, sur l'exploitation des actifs incorporels et sur la mise à disposition des actifs corporels afférents aux dites marques, à compter de la signature du présent contrat jusqu'au 31 décembre 2017, non renouvelable. Ce contrat sera consenti à titre gratuit, l'association Comité Équestre de Saumur s'engageant en contrepartie à organiser une édition 2017 de la manifestation culturelle et sportive dénommée ANJOU VELO VINTAGE, étant précisé que cette manifestation devra revêtir un esprit et un format similaires à ceux des éditions précédentes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat sus mentionné et tous les actes qui en découleraient.

**ZAC DE CHANTEMERLE A BAGNEUX – CONVENTION D'AMÉNAGEMENT AVEC MONSIEUR  
BELLAVOINE**

Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et Monsieur Xavier BELLAVOINE.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

## **LOTISSEMENT COMMUNAL " LE CLOS DES JUSTICIONS " À SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CAHIER DES CHARGES – MODIFICATION N°2**

Approbation du cahier des charges de cessions de terrain modificatif selon les éléments suivants :

- les accès provisoires des terrains sont à la charge des riverains
- le cahier des charges initial prévoyait l'installation d'une colonne enterrée à l'entrée du lotissement pour la collecte des ordures ménagères. Après étude avec Saumur Agglopropreté, il est convenu de maintenir une collecte en porte à porte pour les ordures ménagères, au même titre que le tri sélectif
- le plan de composition d'ensemble du lotissement (annexe 1 au cahier des charges), a instauré une zone de non constructibilité grevant les lots 5, 6, 7 et 8. Cette servitude contraignant fortement la constructibilité desdits terrains, il est proposé de la modifier comme suit :
  - \* celle-ci est totalement supprimée sur le lot 5
  - \* son emprise est réduite à 10 m sur les fonds des lots n°6, 7 et 8

Le principe de préservation des vues, vers et depuis la butte des Justicions est conservé.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer le permis d'aménager modificatif.

## **LOGIOUEST – QUARTIER DU CHEMIN VERT – CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – GARANTIE D'EMPRUNT**

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 555 034 euros contracté par LogiOuest auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement d'une opération de construction située quartier du Chemin Vert – rue Georges Cormier à Saumur portant sur l'achat en VEFA de 25 logements pour le Ministère de la Défense.

Abrogation de la délibération n°2016/88 prise par le Conseil Municipal du 30 juin 2016,

Autorisation est donnée au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la ou les convention(s) de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et LogiOuest.

## **2 RUE BASSE SAINT-PIERRE A SAUMUR - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MONSIEUR GILLES GROS**

Cession d'un ensemble immobilier situé 2 rue Basse Saint-Pierre à Saumur, d'une contenance de 615 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Gilles GROS, moyennant le prix net et forfaitaire de 200 000 €.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

## **CHEMIN DE L'ÉCHELLE A SAUMUR – CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-MICHEL LEGRAIN**

Déclassement de l'emprise de terrain située chemin de l'Échelle à Saumur, d'une contenance approximative de 100 m<sup>2</sup>.

Cession de cette parcelle au profit de Monsieur Jean-Michel LEGRAIN moyennant le prix net et forfaitaire de 20 € le m<sup>2</sup>, le prix définitif sera calculé après mesurage de l'emprise cédée par les soins d'un géomètre.

L'acte de vente sera aux frais de l'acquéreur.

## **RUE DU DOLMEN À BAGNEUX – EX-ÉCOLE PAULINE KERGOMARD – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MESDAMES MICHELE FLAMANT, AURORE BEL AYPHE ET MESSIEURS JULIEN HERAULT, NICOLAS RAMBINAISSING, REMI LUBIN**

Cession d'un ensemble immobilier situé rue du Dolmen à Bagneux d'une contenance de 3050 m<sup>2</sup>, moyennant le prix net et forfaitaire de 280 000 € au profit de Mesdames Michèle FLAMANT, Aurore BEL AYPHE et Messieurs Julien HERAULT, Nicolas RAMBINAISSING et Rémi LUBIN, médecins généralistes ou toute société qu'ils se substitueraient.

Cette cession est assortie des conditions suspensives suivantes :

- l'obtention du financement destiné à l'acquisition de cet immeuble
- l'obtention du permis de construire ou toute autre autorisation conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur. La Ville autorise à cet effet l'acquéreur à déposer son permis de construire sur la parcelle objet de la présente cession ainsi que toute autre demande d'urbanisme s'y rapportant.

L'acte en la forme administrative contenant uniquement la cession du bien sera établi aux frais de l'acquéreur, par les services municipaux.

Pouvoirs sont donnés :

- à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir
- au Premier Adjoint pour le signer.

### **18 RUE CENDRIERE A SAUMUR – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MONSIEUR VINCENT TANGY ET MADAME ELSA BERNAUD**

Annulation de la délibération n°2016/45 du Conseil Municipal du 29 avril 2016.

Cession d'un ensemble immobilier, sis 18 rue Cendrière à Saumur, d'une contenance de 752 m<sup>2</sup>, moyennant le prix net et forfaitaire de 200 000 € au profit de Monsieur Vincent TANGY et Madame Elsa BERNAUD,

Cette cession est assortie des conditions suspensives suivantes :

- \* l'obtention du financement destiné à l'acquisition de cet immeuble
- \* l'obtention des autorisations d'urbanisme conformes au règlement du Secteur Sauvegardé. La Ville autorise à cet effet l'acquéreur à déposer son permis de construire sur la parcelle objet de la présente cession ainsi que toute autre demande d'urbanisme s'y rapportant.

Le compromis et l'acte authentique de vente seront établis aux frais de l'acquéreur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

### **CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE PAR L'ASSOCIATION ASEA (ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE) 2017 - APPROBATION**

Approbation de la convention 2017,

Autorisations données à Monsieur le Maire ou son représentant :

- pour signer cette convention ainsi que tout acte en découlant.
- pour verser la subvention de 25 700 € au Département suivant les modalités définies par la convention.

### **EXERCICE 2017 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 230 € au profit de l'association " RAID'Y " pour participer au rallye Bab El Raid (Raid Étudiant) du 5 au 15 février 2017.

### **PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AUPRÈS DU GAS**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition de personnel auprès du Groupement d'Action Sociale, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION " SAUMUR LOIRE DÉVELOPPEMENT "**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014-2015 de la Communauté d'Agglomération "Saumur Loire Développement".

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 19 décembre 2016 au 2 février 2017 sous les numéros 2016/147 à 2017/14 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le samedi 4 février 2017

Le Maire de la Ville de Saumur,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.M. Marchand', is written over the seal and extends to the right.

Jean Michel MARCHAND